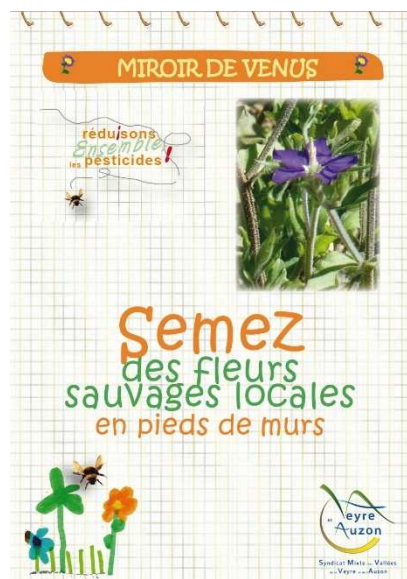


« Semez des fleurs sauvages locales en pieds de murs » : action de sensibilisation des habitants pour favoriser la non utilisation des pesticides

De petits sachets de graines de fleurs sauvages ou spontanées sont mis gratuitement à disposition sur le territoire du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) par l'intermédiaire des communes. Les habitants sont invités à les semer en pieds de murs, sur l'espace public. Par ce geste, la population favorise la concurrence des herbes indésirables par des fleurs sauvages locales, participe à l'embellissement de l'espace public, limite l'utilisation de pesticides et les besoins d'intervention de désherbage des agents communaux tout en œuvrant en faveur de la biodiversité.

Cette opération a été initiée au printemps 2016 pour aider les communes engagées dans la « Charte d'entretien des espaces publics » à communiquer auprès de leurs administrés sur la non utilisation des pesticides. Dans un souci de préservation de la flore locale, les espèces proposées ont fait l'objet d'une sélection drastique. Elles sont adaptées au contexte pédoclimatique local et ne présentent aucun caractère ni invasif, ni trop concurrentiel vis-à-vis de la flore locale. Elles ont été choisies préférentiellement parmi les messicoles, fleurs sauvages ou spontanées et en veillant à ce qu'elles ne présentent pas de risque de croisement génétique avec la flore endémique. Elles ont des caractéristiques de développement assez couvrantes pour être concurrentielles aux herbes indésirables.



Le succès de cette opération en 2016, qui a permis une sensibilisation du grand public et des collectivités locales, a conduit à son renouvellement en 2017 et s'est poursuivi en 2018 par un essai de production de semences locales avec rédaction de fiches d'itinéraires techniques pour pouvoir transmettre la compétence de production ainsi acquise. Cet essai a été réalisé à partir de prélèvements de graines de messicoles et d'indigènes ornementales effectués localement par le Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC) et sélectionnées sur la base d'un inventaire du patrimoine floristique du territoire réalisé en 2016.



Au printemps 2019, la production locale 2018 ayant été fructueuse, les tous premiers sachets de graines locales sont distribués. Le SMVVA sollicite cette année des fonds européens pour poursuivre l'expérimentation avec une production à plus grande échelle, par l'ESAT des Cardamines à Veyre-Monton et avec un essai de production en mélanges avec Pierre Feltz à Yronde et Buron. **Projet à suivre !**

Cette opération pilote est portée par SMVVA en partenariat avec la FREDON Auvergne, le CBNMC et la DREAL Auvergne Rhône Alpes. Elle a été financée en 2018 par l'Agence de l'Eau Bretagne, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le SMVVA et la DREAL Auvergne Rhône Alpes (pour la partie messicoles). La poursuite de l'opération sera financée par le SMVVA et des fonds européens sont sollicités auprès du LEADER GAL VAL d'Allier du Grand Clermont.

Pour en savoir plus : <http://www.smvva.fr/actualites/16-news-milieus-aquatiques/298-distribution-sachets-graines-2019>

Le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)

Deux compétences font du SMVVA un acteur de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques :

- la gestion des eaux usées de 12 communes et de la station d'épuration des Martres de Veyre traitant ces eaux usées,
- la gestion des milieux aquatiques, compétence qui s'est étendue en 2018 et maintenant exercée sur le territoire de 29 communes : les 28 communes de la communauté de communes Mond'Arverne Communauté et d'une commune de Massif du Sancy (Le Vernet Sainte Marguerite).

Le SMVVA porte des contrats territoriaux qui sont des programmes d'actions quinquennaux visant la reconquête et la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques sur ses bassins versants. Multi-thématiques, ils permettent de mettre en œuvre des actions dans les domaines de l'assainissement, de la lutte contre les pesticides et les pollutions d'origine agricole, la restauration des rivières, lacs et zones humides, le suivi de la qualité de l'eau ou encore des actions d'information et de sensibilisation à destination de publics variés (enfants dans le cadre scolaire, grand public, élus, agriculteurs...). Ils permettent l'accès à des aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Département du Puy de Dôme pour la mise en œuvre de ces actions.

Plus d'infos sur www.smvva.fr.

Contact :

Béatrice MALHERBE : beatrice.malherbe@smvva.fr / 04 73 39 13 99

Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)

13 rue Principale - 63450 ST-SATURNIN

☎ : 04 73 39 04 68 – www.smvva.fr

Partenaires pour la mise en œuvre de l'opération :



Établissement public du ministère chargé du développement durable



« Cette action est cofinancée par l'UNION EUROPÉENNE dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) »